

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 25 novembre 2021

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Dellac donnant pouvoir à M. Bedreddine  
M. Blanchet donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Monot donnant pouvoir à M. Duprey  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Cranoly  
Mme Choulet donnant pouvoir à Mme Pietri

-----



## Délibération n° 12-06 du 25 novembre 2021

### **LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LE MAL LOGEMENT – SOUTIEN AUX PROJETS « CONSOMMATIONS ÉLECTRIQUES DES APPAREILS ET DES AMPOULES » ET « IMPACT DE LA MOISSURE DANS LES LOGEMENTS ».**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement,

Vu la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2019-2025 et son axe 5 « l'accompagnement des politiques de lutte contre la précarité énergétique et de réduction des charges »,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ATTRIBUE à l'association « Les Compagnons Bâisseurs » une subvention globale de 15 864 euros pour le financement de deux projets :



- 7 116 euros pour le projet « Consommations électriques des appareils et ampoules »
- 8 748 euros pour le projet « Se protéger de l'impact des moisissures dans son logement » ;

- APPROUVE les conventions à conclure avec l'association « Les Compagnons Bâisseurs », dont projets ci-annexés ;

- AUTORISE le président du conseil départemental à signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*